

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 8 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À LA DEMANDE
D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT ET DE MODIFICATION DES *CONDITIONS DE SERVICE ET TARIF*
D'ÉNERGIR, S.E.C. À COMPTER DU 1^{ER} OCTOBRE 2025**

DÉFICIT D'OUTILS D'APPROVISIONNEMENT

- 1. Références :**
- (i) Décision [D-2025-105](#), p. 19 et 20;
 - (ii) Pièce [B-0279](#), p. 5 et 6.

Préambule :

(i) « [37] Pour l'année 2025-2026, Énergir établit les approvisionnements requis pour répondre à la demande continue en journée de pointe à $36\,275\,10^3\text{m}^3/\text{jour}$. À l'instar des années 2023-2024 et 2024-2025, la consommation des clients au service interruptible considérés comme étant incapables de s'interrompre est incluse dans la demande continue du scénario de base, en se basant sur les retraits interdits effectués lors de la journée de pointe de l'hiver 2022-2023.

[38] Considérant que le débit actuel des outils d'approvisionnement est de $36\,228\,10^3\text{m}^3/\text{jour}$, Énergir prévoit un déficit d'outils d'approvisionnement de $47\,10^3\text{m}^3/\text{jour}$ pour l'année 2025-2026. En fonction des besoins établis à la révision 0/12, Énergir prévoit conclure une entente spécifique avec un client ou souscrire à un service de pointe, comme elle le fait depuis 2022-2023. Le cas échéant, Énergir déposera à la Régie une demande d'approbation des caractéristiques de l'entente. »

(ii) « Comme mentionné dans le plan d'approvisionnement, un écart de $47\,10^3\text{m}^3/\text{jour}$ est constaté entre les besoins en pointe et les outils disponibles. À la suite de la révision 0/12, Énergir constate un déficit accru à $668\,10^3\text{m}^3/\text{jour}$ à être comblé pour l'hiver 2025-2026. L'entente avec le client GE permet de répondre partiellement au déficit d'approvisionnement lors de la révision 0/12.

[...]

Quant au coût fixe de l'entente convenue avec le client GE, celui-ci est favorable par rapport au coût des autres solutions envisagées. En effet, alors que le coût fixe lié à l'entente s'élèvera à [...], les solutions alternatives évaluées dans la section 3 ont un coût nettement supérieur à l'entente.

[...]

Il y a peu de disponibilité d'outils alternatifs disponibles sur le marché pour l'hiver 2025-2026.

Aucune offre formelle pour du service de pointe n'a été reçue par Énergir. Cependant, en fonction des discussions tenues avec des acteurs possédant des actifs compatibles pour offrir du service de pointe, le coût de la prime fixe pour couvrir la période de décembre 2025 à mars 2026 serait supérieur à [...] en plus de coûts variables d'utilisation élevés, au besoin. »

Demandes :

- 1.1 La Régie comprend qu'à la suite de la révision 0/12, Énergir établit les approvisionnements requis pour répondre à la demande continue en journée de pointe à $36\,896\,10^3\text{m}^3/\text{jour}$ pour l'année 2025-2026 ($36\,228\,10^3\text{m}^3/\text{jour} + 668\,10^3\text{m}^3/\text{jour}$). Veuillez confirmer.
- 1.2 Veuillez expliquer et élaborer sur les raisons expliquant l'augmentation des besoins d'approvisionnement (de $47\,10^3\text{m}^3/\text{jour}$ à $668\,10^3\text{m}^3/\text{jour}$) pour répondre à la demande en journée de pointe pour l'année 2025-2026. Veuillez notamment présenter le détail de cette augmentation par type de clientèle.
- 1.3 La Régie comprend, en référence (ii), que l'entente particulière convenue entre Énergir et un client GE du service continu permet de répondre partiellement au déficit de $668\,10^3\text{m}^3/\text{jour}$.
 - 1.3.1. Veuillez confirmer la compréhension de la Régie que cette situation est liée à la capacité du client de s'interrompre. Veuillez élaborer.
 - 1.3.2. Veuillez indiquer si Énergir prévoit combler le solde du déficit. Le cas échéant, veuillez préciser quelles autres options d'approvisionnement sont envisagées si la pointe se concrétise, en complément de celles mentionnées à la référence (ii).
- 1.4 Veuillez élaborer sur l'offre du service de pointe auquel fait référence le Distributeur à la référence (ii). Veuillez notamment fournir le type d'outil d'approvisionnement utilisé, le coût unitaire de la prime fixe, le coût unitaire de la prime variable et le volume qui serait disponible.
- 1.5 Veuillez indiquer si d'autres alternatives peuvent également être envisagées.
- 1.6 Veuillez comparer les coûts variables de l'entente avec les coûts variables de d'autres alternatives dont celle mentionnée à la référence.
- 1.7 Veuillez indiquer le coût total de l'entente, coût fixe et coût variable, et le coût unitaire si Énergir devait utiliser l'entente pour le maximum des 5 jours. Veuillez comparer ce coût total avec d'autres alternatives envisagées.